

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Examen : BREVET PROFESSIONNEL Spécialité : COIFFURE	Session : 2006
Épreuve : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 heures Coefficient : 2

CORRIGÉ "NATTECOIF"

Dossier 1	TVA	10,5 points
Dossier 2	Trésorerie	9,5 points
Dossier 3	Fiche de stock	10,5 points
Dossier 4	Contrats	9,5 points
TOTAL		40 points

Annexe 1 : Tableau préparatoire à la déclaration de T.V.A.

9 points

Calcul de la base hors taxe (chiffre d'affaires)	Base hors taxe	À reporter ligne	Nature de la T.V.A	Montant fiscal	À reporter ligne
	13 850 / 1,196 11 580 1 pt	Ligne 8	Sur prestations de services	11 580 x 19,6 % = 2 270 1 pt	Ligne 8
	1 372 / 1,196 1 147 1 pt	Ligne 8	Sur ventes de produits	1 147 x 19,6 % = 225 1 pt	Ligne 8
Chiffre d'affaires total hors taxe	11 580 + 1 147 12 727 1 pt	Ligne 1	Total de la TVA collectée	2 495 0,5 pt	Ligne 16
			TVA déductible sur immobilisation	7 850 x 19,6 % = 1 539 0,5 pt	Ligne 19
			TVA déductible sur autres biens et services	(518+956+1025) x 19,6 % = 490 1 pt	Ligne 20
			Total TVA déductible	1 539 + 490 = 2 029 0,5 pt	Ligne 24
			Report du crédit mois précédent	123 0,5 pt	Ligne 22
			TVA à payer ou crédit de TVA (rayer la mention)	2 495 - (1 539 + 490 + 123) = 343 1 pt	Ligne 25 à 32

Annexe 2 : Déclaration fiscale CA3 (0,25 pt par réponse cochée * soit 1,5 points)

Les dispositions des articles 64, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 8 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent ; elles vous garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification.

A MONTANT DES OPERATIONS REALISEES					
OPERATIONS IMPOSABLES (11 à 13)		OPERATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	12 727 *	04	Exportations hors-CE	0032
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage)	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
			07	Achats en franchise	0037

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER				
VA BÉNÉFICIAIRE		Base, hors taxe	Taxe due	
Opérations réalisées en France métropolitaine				
08	Taux normal 19,6 %	0200	12 727	2 495 *
09	Taux réduit 5,5 %	0105		
Opérations réalisées dans les DOM				
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)				
12	Ancien taux	0900		
13	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0850		
14	TVA antérieurement déduite à reverser		0900	
				2 495
<p>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.</p>		15	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	
		16	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035
		17	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038

TVA DÉDUCTIBLE			
18	Biens constituant des immobilisations	0703	1 539 *
19	Autres biens et services	0702	490 *
20	Autre TVA à déduire	0059	
21	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)	0001	123 *
22	Total TVA déductible (lignes 18 à 22)		2 152
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %		%

CRÉDIT		TAXE À PAYER					
24	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0701		25	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)		343
25	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002		26	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9970	
26	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003		27	Sommes à imputer y compris acompte congés	9989	
<p>Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</p>		28	Sommes à ajouter y compris acompte congés	9939			
		29	Total à payer (lignes 26 + 29 - 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)			343 *	

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à soumettre auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (Cf. notice de la déclaration CA3)

Annexe 3 : Compte « 512 Banque Populaire du Massif Central »

5 points

Dates	Libellés	Débit	Crédit	Soldes
01/05/2006	A nouveau (0,5 point)	5 870.00		5 870.00
02/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	2 790.00		8 660.00
03/05/2006	Règlement facture Wella (0,25 point)		1 352.00	7 308.00
03/05/2006	Règlement facture d'eau (0,25 point)		653.00	6 655.00
03/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	2 160.00		8 815.00
04/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	3 550.00		12 365.00
05/05/2006	Dépôt espèces (0,25 point)	3 000.00		15 365.00
05/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	2 220.00		17 585.00
05/05/2006	Règlement facture comptable (0,25 point)		300.00	17 285.00
06/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	2 720.00		20 005.00
10/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	2 315.00		22 320.00
11/05/2006	Règlement facture L'Oréal (0,25 point)		799.00	21 521.00
11/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	1 746.00		23 267.00
12/05/2006	Dépôt d'espèces (0,25 point)	800.00		24 067.00
	Totaux (0,25 point)	27 171.00	3 104.00	
	SOLDE (1 point)		24 067.00	

Compte « 530 Caisse »

4,5 points

Dates	Libellés	Débit	Crédit	Soldes
01/05/2006	A nouveau (0,5 point)	1 000.00		1 000.00
02/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	1 050.00		2 050.00
03/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	825.00		2 875.00
04/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	1 120.00		3 995.00
05/05/2006	Retrait d'espèces pour la banque (0,25 point)		3 000.00	995.00
05/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	1 070.00		2 065.00
06/05/2006	Achat de timbres poste (0,25 point)		5.30	2 059.70
06/05/2006	Achat de revues (0,25 point)		26.00	2 033.70
06/05/2006	recette de la journée (0,25 point)	1 430,00		3 463,70
10/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	575.00		4 038,70
11/05/2006	Recette de la journée (0,25 point)	190.00		4 228,70
12/05/2006	Retrait d'espèces pour la banque (0,25 point)		800.00	3 428,70
	Totaux (0,25 point)	7 260,00	3 831,30	
	SOLDE (1 point)		3 428,70	

Fiche de stock									
Réf : 122/400									
Désignation : Mèches couleur naturelle									
Méthode : CMUP après chaque entrée									
Date	ENTRÉES			SORTIES			STOCKS		
	Qté	PU	Montant	Qté	PU	Montant	Qté	PU	Montant
01/06/06 (0,5 pt)							500	1.26	630.00
02/06/06 (2 pts)	100	1.40	140.00				600	1.28	770.00
03/06/06 (1 pt)				50	1.28	64.00	550	1.28	706.00
03/06/06 (1 pt)				20	1.28	25.60	530	1.28	680.40
07/06/06 (1 pt)				125	1.28	160.00	405	1.28	520.40
09/06/06 (2 pts)	200	1.30	260.00				605	1.29	780.40
09/06/06 (1 pt)				20	1.29	25.80	585	1.29	754.60
14/06/06 (1 pt)				175	1.29	225.75	410	1.29	528.85
15/06/06 (1 pt)				150	1.29	193.50	260	1.29	335.35

**Tableau comparatif contrat d'apprentissage
et contrat de professionnalisation**

Critères de comparaison	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Bénéficiaires	Jeunes de 16 à 25 ans 0,25 pt	Jeunes de 16 à 25 ans 0,25 pt Demandeurs d'emploi de + 26 ans 0,25 pt
Durée du contrat	1 à 3 ans 0,25 pt en général 2 ans 0,25 pt	6 à 12 mois 0,25 pt CDD 0,25 pt CDI 0,25 pt
Avantages pour l'employeur	Exonération cotisations sociales 0,5 pt Indemnité compensatrice forfaitaire 0,5 pt Crédit d'impôt apprentissage 0,5 pt	Exonération des charges de Sécurité Sociales 0,5 pt
<u>Salaire mensuel minimum</u> 1 ^{ère} Année	$8,03 \times 151,55 \times 41 \% =$ 498.95 1 pt	$8,03 \times 151,55 \times 55 \% =$ 669.32 1 pt
2 ^{ème} Année	$8,03 \times 151,55 \times 49 \% =$ 596.30 1 pt	$8,03 \times 151,55 \times 55 \% =$ 669.32 1 pt
<u>Charges patronales</u> (Assujettissement ou exonération)	Exonération 0,25 pt	Exonération 0,25 pt
Cotisation URSSAF	Exonération 0,25 pt	Exonération 0,25 pt
Cotisation ASSEDIC	Exonération 0,25 pt	Assujettissement 0,25 pt
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	Exonération 0,25 pt	Assujettissement 0,25 pt